LES RICHES MARCHANDS de l'Oisans du XVII^e siècle

vus à travers deux exemples



LES RICHES MARCHANDS DE L'OISANS DU XVII^E SIÈCLE

vus à travers deux exemples:

- JACQUES ROCHETTE DE VENOSC, MARCHAND DE BAYONNE

- JEAN JEUNE DU FRENEY,

MARCHAND DE LYON

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE PRÉSENTÉE PAR DENIS VEYRAT

SAMEDI 6 AOUT À 18 H EN LA SALLE POLYVALENTE DE MIZOËN

SOMMAIRE

	INTRODUCTION
I.	LE COMMERCE AU XVII° SIÈCLE PAGE 1
1)	ÉMIGRATION TEMPORAIRE OU DÉFINITIVE
	a. Les causes
	b. La durée
	c. La destination
2)	LES TROIS ÉCHELONS DE COMMERÇANTS
	a. Les colporteurs
	b. Les intermédiaires : les notables préteurs
	c. Le sommet de la hiérarchie : les marchands
II.	JACQUES ROCHETTE, MARCHAND DE BAYONNEPAGE 7
	a. La famille Rochette
	b. Jacques Rochette, bourgeois de Venosc (Balatin)
Ш	JEAN JEUNE, MARCHAND DE LYONPAGE 11
	a. La famille Jeune
	b. Jean Jeune, bourgeois de Lyon
	c. Jean Jeune, bourgeois du Freney
C	ONCLUSION
	ANNEXESPAGE 14
	SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE PAGE 18



INTRODUCTION

Je vous le dis tout de suite, aujourd'hui je ne vais pas vous parler des colporteurs « avec la balle sur le dos » si ce n'est pour bien montrer la différence avec les marchands du XVII^e siècle. Il existe de très bons livres qui décrivent les colporteurs du XIX^e siècle.

L'existence de ces marchands est beaucoup moins connue, car les documents sont beaucoup plus rares, de plus ils étaient peu nombreux.

I. LE COMMERCE AU XVIIE SIÈCLE

L'ensemble du commerce tel que je vais vous le décrire existe en fait depuis le début du XVI° siècle (1520-1550) et s'éteindra progressivement vers 1720-1750.

1) ÉMIGRATION TEMPORAIRE OU DÉFINITIVE

a. Les causes

Elles sont multiples:

- La pauvreté : la France est essentiellement rurale et il faut aller chercher un peu d'argent pour payer l'impôt (taille), les droits seigneuriaux (cens) et toutes sortes de taxes
- L'augmentation de la population : l'exode saisonnier permet d'avoir une bouche de moins à nourrir pendant l'hiver
- Le climat et l'agriculture : en montagne l'hiver est très long et il n'y a pas d'activité agricole, par contre l'été il faut beaucoup de bras pour les récoltes.
- Le rêve : la vie est sans doute meilleure au plat pays.

b. La durée

- Au XVII° siècle le colporteur lorsqu'il s'expatrie l'hiver part pour une durée beaucoup plus courte qu'au XIX° siècle : deux à trois mois maximum (décembre-février).
- Par contre, le marchand passe la plus grande partie de l'année où il a établi son commerce. Il a souvent des responsabilités locales dans sa ville d'adoption: Jean Jeune du Freney est bourgeois de Lyon, Jean Vinatier de Mont de Lans est maire perpétuel de Bayonne.
- Sa famille, femme et enfants, par contre reste dans la commune d'origine et gère les biens que le marchand possède au village.
- À la fin de sa vie, le marchand revient finir ses jours en Oisans (après avoir cédé son commerce à un de ses fils ou à un neveu), où il est considéré comme un notable, bienfaiteur de la communauté.

c. La destination

- Bien sûr Lyon est une métropole attractive, pas trop éloignée de l'Oisans où plusieurs marchands s'installèrent (Jeune, Bérard...)
- Genève est plutôt la destination des marchands protestants de la vallée du Ferrand (Horard, Giraud de La Grave).
- Plusieurs marchands protestants de Mizoen ont fait souche à Paray-le-Monial (Bérard-Coste).
- D'autres partent beaucoup plus loin : à Bayonne (Vinatier, Rouard, Rochette, Peyre) attirés par le commerce maritime ; en Bourgogne (à Nevers, à Autun les Horard, Gourand), ou en Piémont à Turin (les Faure d'Auris)
- D'autres enfin peuvent s'installer à l'étranger, en Espagne particulièrement.



2) LES TROIS ÉCHELONS DE COMMERÇANTS

a. Les colporteurs

Ils sont souvent à cette époque désignés sous le nom de « marchands forains ». J'en ai déjà un peu parlé, mais ce n'est pas notre sujet aujourd'hui. Une remarque cependant : au XVII° siècle l'activité du colporteur cesse dès qu'il se marie, alors qu'au XIX° siècle le colporteur continu son commerce parfois jusqu'à la fin de sa vie.

C'est le parent pauvre du commerce, il s'enrichit rarement. D'ailleurs à cette époque le colportage est en concurrence avec le travail saisonnier (peigneur de chanvre, batelier, travail dans les salines...)

b. Les intermédiaires : les notables préteurs

C'est:

- soit un gros propriétaire de la communauté
- soit un colporteur qui s'est enrichi
- soit un notaire, un mistral, un avocat...

Cet intermédiaire est en contact avec le marchand établi loin de l'Oisans d'une part, et il connait parfaitement les jeunes (et leur famille) qui veulent partir sur les routes d'autre part. Il sert de « banquier » en prêtant de l'argent au colporteur pour qu'il puisse acheter sa marchandise ; il sert également d'informateur pour le marchand quand ce sera lui qui fera le crédit au colporteur.

Le taux n'est pas facile à connaitre, car sous l'ancien régime la loi interdit un taux supérieur à 5 %. C'est pour cela que dans les obligations signées devant notaire on voit toujours apparaître : 5 % ou denier 20. En fait le taux est probablement plus élevé, et d'autre part comme l'emprunteur souvent ne peut pas rembourser, les intérêts composés s'ajoutent au capital! Le préteur essaye simplement de percevoir les intérêts. En général ces prêts sont hypothéqués sur les biens de la cellule familiale.

c. Le sommet de la hiérarchie : les marchands

Quelle est l'origine sociale de ces marchands ?

- Ce peut être le fils d'un colporteur enrichi qui a « la bosse du commerce ». Dans ce cas, avec les capitaux de son père il crée souvent une « société » avec d'autres personnes de son village ou des villages voisins pour aller s'établir dans la plaine ou au loin.
- C'est souvent le fils cadet d'un notable (notaire, mistral, avocat, chirurgien, apothicaire, châtelain...) Le fils ainé ayant repris la charge de son père.

La promotion sociale de leurs descendants grâce à la fortune acquise

- Souvent un des fils prendra la succession de son père; mais ce type de commerce (import-export en gros) périclitera au XVIII^e siècle.
- Plus généralement, grâce à la fortune accumulée, les fils achètent dès l'âge de 25 ans des charges importantes : conseiller au Parlement, trésorier, peréquateur, avocat à la cour... Ils quittent alors le village pour s'installer à Bourg d'Oisans, Grenoble ou Paris. Après 20 ans de Conseiller au Parlement, ils sont anoblis (noblesse de robe). En une ou deux générations, ils vont dilapider la fortune familiale.
- Les filles font de beaux mariages, richement dotées, mais sont exclues de l'héritage qui doit revenir aux enfants mâles. Les filles qui ne sont pas encore mariées reçoivent une dot conséquente qu'elles toucheront lors de leur mariage, ou à l'âge de 25 ans, ou si elle prend le voile.
- L'épouse doit terminer l'éducation des enfants s'ils sont jeunes, avec l'aide d'un tuteur désigné par le père. Par testament elle perçoit une rente qui lui permet de vivre dignement, conserve la jouissance de la maison familiale et des revenus de la moitié du capital du père (mais n'a pas la disposition du capital qui reviendra aux enfants mâles à leur majorité).

II. JACQUES ROCHETTE DE VENOSC, MARCHAND DE BAYONNE

1) La famille Rochette

C'est un patronyme très rare en Oisans au XVII° siècle ; il semble que c'est le père de Jacques Rochette qui l'a introduit.

a. Ses parents, frères et sœurs (voir Annexe 02)

- Son père Christophe Rochette est déclaré marchand et bourgeois de Venosc lors de son mariage au Bourg d'Oisans le 22 octobre 1611 avec Louise Durif (voir annexe 01). Le mariage avec une fille d'une autre localité est rare à cette époque; d'autre part la famille Durif de Bourg d'Oisans est une famille de notables (notaire, chirurgien, consul, prêtre, marchand). De plus elle est veuve de Jean Galbert et les Galbert comptent parmi les 2 ou 3 familles les plus influentes à Bourg d'Oisans au XVI° et début du XVII° siècle. On peut donc en déduire que dès le début du XVII° siècle les Rochette de Venosc sont des marchands importants.
- Sa sœur, Isabeau, se marie à Venosc avec un Martin : c'est la famille des notaires de Venosc au XVII° siècle
- Son frère Étienne (associé à Jacques dans diverses sociétés) se marie également avec une fille Martin.
- Son autre frère, Pierre, se marie avec une fille Didier, c'est une riche famille de Bourg d'Oisans (huissier, marchands). Il sera également associé avec lui.
- Ses deux autres sœurs, Catherine et Claudine, de marient avec des hommes respectables (Sieur)

b. Sa femme: Jeanne Vinatier

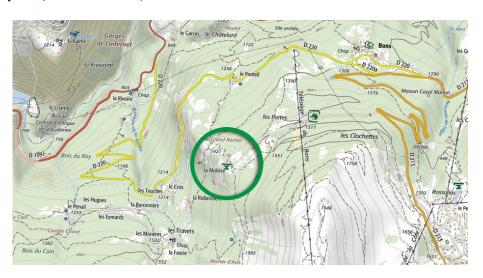
J'ai peu d'information. Elle est native de Mont de Lans et de la famille de Jean Vinatier qui sera l'associé privilégié de Jacques Rochette à Bayonne. Peut-être une fille ou une nièce. Le mariage eut lieu tardivement, probablement dans les années 1670-1680, peut-être à Mont de Lans. Après le décès de Jacques Rochette en 1690, elle assurera à Venosc l'éducation de ses deux fils âgés de moins de 10 ans. Après son décès en 1694 (testament du 10/03/1694 Me Aubert Grenoble) ils seront confiés à Jean Argentier des Gauchoirs, lieutenant de châtellenie, comme tuteur.

c. Ses neveux et nièces

Ce sont surtout les enfants de ses frères Étienne et Pierre et ceux de sa sœur Isabeau qui seront privilégiés dans la succession de Jacques Rochette (testament du 12 mai 1689 Me Demonho Bayonne).

d. Ses enfants: Joseph et Jacques. (voir Annexe 03)

• L'ainé Joseph, né entre 1680 et 1689. Il a moins de 15 ans en 1694 lorsque Jean Argentier est nommé tuteur (à partir de 15 ans on nomme un curateur). Il achète la charge de Conseiller maitre à la chambre des comptes du Parlement de Grenoble en 1711 (il doit donc avoir 25 ans, ce qui donnerait une naissance en 1686). À ce moment il habite probablement Grenoble.



• Il se marie en 1715 avec Anne Bucher de St Guillaume, c'est une descendante de Pierre Bucher procureur général au Parlement au XVI° siècle. Plus tard, lorsqu'il sera anobli (après 20 ans de conseiller) il se fera appeler

Rochette de La Morlière (il possède des terres La Mo (r)lière -Mont de Lans- qui proviennent de l'héritage de sa mère).

• Il cédera sa charge de conseiller à son fils Amédée Joseph en 1740. C'est pendant cette période que

lui ou son frère commence la construction du « Château de Bourg d'Arud ».



• Le cadet Jacques, après des études de droit achète une charge de Conseiller maitre au Parlement en 1715 donc sa naissance a dû avoir lieu seulement quelques années avant le décès de son père. Il fut également anobli et se fit appeler comme son frère. Je n'ai pas trouvé trace d'un mariage.

e. Les enfants de Joseph Rochette et Anne Bucher (voir Annexe 03)

Marie Anne

Elle se marie en 1745 avec Rambaud Brunel de Champrenard

Amédée-Joseph

Né en 1717, avocat, son père lui cède sa charge en 1740 (avec dispense d'âge -car il n'a que 23 ans) ; il renoncera à cette charge en 1755 pour se lancer dans les affaires. En 1772 il s'associe avec Paturel et Rolland et fonde un haut fourneau à Articol (au-dessus d'Allement). Il mène grand train, s'endette énormément et doit déposer le bilan le 27/12/1782 (il doit au moins 60 000 livres à plus de 60 personnes!).

Jacques-Charles

Né en 1719, destiné au droit, mais il est rebelle à l'étude. Il préfère séduire les filles de Grenoble et se battre en duel. Sa famille l'envoie alors à Paris aux Mousquetaires du Roi (c'est pour cela qu'on l'appellera « Chevalier ») où il dépense son héritage dans les tripots et fréquente la bohème littéraire. Écrivain licencieux, il publie en 1746 « Angola, histoire indienne » petit roman libertin, et en 1747 « Campagne de l'Abbé T... » qualifié d'obscène. Il est alors exilé à Rouen où il vit d'escroquerie et d'enlèvements. Dès 1755, critique littéraire il publie de nombreux pamphlets sur les pièces de théâtre de l'époque. Pendant les 20 dernières années de sa vie (il décède dans la misère en 1785) il vit d'expédients : joueur, tricheur, escroc, il a été maitre de déclamation, fabricant de faux bijoux de femme avec des cristaux qu'il faisait venir de l'Oisans.

EN MOINS DE 100 ANS, EN DEUX GÉNÉRATIONS, L'IMMENSE FORTUNE DE JACQUES ROCHETTE A ÉTÉ COMPLÈTEMENT DILAPIDÉE.

2) JACQUES ROCHETTE, BOURGEOIS DE VENOSC (BALATIN)

Je ne sais pas s'il est né au Bourg d'Oisans comme son frère Étienne et sa sœur Catherine ou à Venosc. Ce qui est sûr c'est que sa résidence est à Balatin.



a. L'association commerciale avec Jacques Vinatier en 1666 à Bayonne.

Les lentillons, Vinatier et Rouard sont déjà installés à Bayonne depuis au moins 20 ans lorsque Jacques Vinatier s'associe avec Jacques Rochette pour un commerce de drap vers l'Espagne. Le gérant de cette société est Nicolas Vinatier, l'époux de la nièce préférée de Jacques Rochette. Dans cette société Jacques Rochette investit 80.000 livres et autant de créances ; ses frères Étienne et Pierre investissent également dans cette affaire. Les Vinatier font de même en particulier Jean Vinatier : marchand, banquier, conseiller du Roi et sera le premier maire perpétuel de Bayonne en 1694 (charge achetée 20.000 livres)

b. Le commerce de cette société

- Officiellement c'est un commerce de drap (tissus) vers l'Espagne. On retrouve dans les actes notariés de Me Etienne Demonho plusieurs conventions pour l'exportation vers l'Espagne (Bilbao, Cadix) et des affrètements de bateaux.
- Ce fut probablement un commerce triangulaire : Bayonne-Cadix (livraison de tissus), Cap-Vert-St Domingue (livraison d'esclaves ?), Retour à Bayonne avec de l'alcool et du sucre. On manque de précisions, car les actes signés devant notaire sont imprécis et portent surtout sur les sommes engagées.

c. La fortune de Jacques Rochette

Elle est immense. Son testament rédigé le 12 Mai 1689 à Bayonne par Me Demonho (30 pages) en est la preuve. (voir Annexe 4)

À l'époque, le testament commence en désignant les légats « pie » (en faveur des églises, chapelles, messes...), puis les légats (en faveur de diverses personnes : famille, amis, serviteurs...) et enfin désigne le légataire universel qui hérite de l'essentiel de la fortune.

Dans le cas présent les légats qui s'élèvent à plus de 128.000 livres et des pensions viagères garanties par des capitaux placés à 5 % sont multitudes. Les légataires universels sont ses deux fils.

D'après les spécialistes des testaments de l'époque, les légats particuliers représentent environ 10 % de la fortune, c'est dire l'immensité de cette fortune.

À titre de comparaison, la communauté d'Auris (à peu près la même population à la fin du XVII^e) payait 1 200 livres de taille.

Ce testament très facile à lire est très intéressant, car il nous éclaire sur les légats faits à sa famille et aux amis, ainsi que sur les légats pie qu'il fait pour les églises de Venosc et de Mont de Lans, pour la chapelle St Sauveur de Bourg d'Arud qu'il avait fondée en 1680, mais également les légats pour l'entretien des chemins et des berges du Vénéon.





d. Remarque

Il existe un autre Rochette célèbre: Christophe Rochette. Je pense que c'est un neveu de Jacques Rochette (peut-être un fils de son frère Étienne). Il fut le premier maire perpétuel de Bourg d'Oisans à partir de 1694, et fut souvent en conflit avec les consuls de Bourg d'Oisans. Il acheta en 1692 les charges de peréquateur et trésorier des 22 communautés du mandement d'Oisans, puis en 1693 celle de peréquateur de la ville de Grenoble pour des sommes énormes. Ce qui lui attira un procès avec Nicolas du Plantier.

III. JEAN JEUNE DU FRENEY, MARCHAND DE LYON

1) LA FAMILLE JEUNE

C'est un patronyme peu répandu en Oisans. On le retrouve dès le début du XVII° siècle au Freney et un peu plus tard à Auris. Il apparait également à Bourg d'Oisans dès la fin du XVII° siècle, mais ce sont des enfants ou des parents de Jean Jeune. La famille Jeune du Freney est de confession catholique.

a. Ses parents et frères et sœurs. (voir Annexe 05)

On a très peu d'information.

- Son père Nicolas est marchand, bourgeois du Freney, notaire du Freney (au moins entre 1645 et 1669). À
 cette époque il y a un autre notaire au Freney: Delort. La présence de deux notaires est peut-être liée au
 fait de la présence d'un nombre important de protestants au Freney; Delort est une famille de notables
 protestants.
- Sa mère Rose Bois est originaire de Villard d'Arènes. Comme pour Jacques Rochette, le mariage dans une autre communauté consacre l'alliance de deux familles de notables.
- Son frère Hugues est avocat à la cour (c'est une promotion par rapport à notaire). Il se marie avec Anne Eymard (d'Oz ou Vaujany) belle-sœur du capitaine châtelain d'Oisans François Basset. Il lui succédera comme capitaine châtelain en 1664 ou 1667 jusqu'en 1688 au moins. Il cédera cette jonction à Nicolas Giraud, son neveu par alliance.

b. Sa femme: Louise Françoise Pellorce

Le mariage aurait eu lieu en 1667, probablement à Mont de Lans, son lieu de naissance. La famille Pellorce de Mont de Lans est une famille de notables (dès le XVI° siècle), ses frères Pierre et Charles sont avocats à la cour à cette époque. Elle passera sa vie au Freney (aux Chazeaux ou à Puy le Bas ?) où elle aura de très nombreux enfants

c. Ses enfants. (voir Annexe 05)

Très nombreux, au moins 4 filles et 8 garçons. Seuls 4 garçons sur 8 atteindront l'âge adulte.

Les filles firent de très bons mariages

- Jeanne, la fille ainée, se marie en 1668 avec Nicolas Giraud, notaire et châtelain d'Oisans à la suite de Hugues Jeune. La riche famille Giraud est originaire d'Huez.
- Anne, la deuxième, épouse en 1696 Pierre François Vasserot marchand de Villefranche en Piémont. C'est le frère d'Antoine Vasserot curé du Freney pendant 40 ans (de 1685 à 1729).
- Magdeleine, la troisième, épouse en 1705 Férréol Faure, notaire de Bourg d'Oisans.
- Enfin Louise, la cadette, épouse en 1702 Paul Pellorce de Beauregard, bourgeois de Bourg d'Oisans et probablement de la famille de sa mère. Veuve elle se remarie en 1722 avec Pierre Giroud, avocat à la cour.

- Crépin, l'ainé, prendra la succession de son père pour le commerce de Lyon. Il se marie en 1698 avec Marie Anne Borel de Charuarot (fille d'un conseiller du Roi au parlement). Veuf en 1706, il se remarie en 1707 avec Virginie Giroud fille d'un grand marchand de Bourg d'Oisans.
- Laurent, le deuxième épouse en 1707 Françoise Clément (fille de Pierre, audiencier au Parlement). Il habite Grenoble où il est Conseiller du Roi et assesseur au Baillage du Grésivaudan. C'est lui qui continuera à gérer les affaires de son père au Freney
- Jacques né en 1683 est bourgeois de Bourg d'Oisans, mais je n'ai pas d'autres informations sur lui. Son acte de baptême est intéressant : son parrain est Jacques Rochette!
- Le cadet, Nicolas, né en 1689. Il se mariera deux fois à Bourg d'Oisans

2) JEAN JEUNE, MARCHAND ET BOURGEOIS DE LYON

Je ne connais pas le détail de son commerce à Lyon, mais il a dû être prospère, car il a été reçu bourgeois de Lyon, ce qui est assez rare au XVII° siècle pour des marchands qui ne sont pas originaires de Lyon. Sa fortune en capital et créances est grande en 1695, lorsqu'il cède son commerce à son fils Crépin pour se retirer au Freney, on le verra par la suite en étudiant sa fortune. Lyon est peu éloigné du Freney, c'est pour cela qu'il entretient parallèlement un commerce au Freney et des activités administratives dans le mandement d'Oisans (consul, mistral de plusieurs communautés, député à Paris de l'assemblée des consuls...)

3) JEAN JEUNE, BOURGEOIS DU FRENEY

• Jean Jeune est bachelier en droit, il a donc fait des études sérieuses probablement à Grenoble. En 1669 il est consul du Freney et c'est lui qui va à Paris voir le Roi Louis XIV pour obtenir des fonds après l'inondation de la plaine de Bourg d'Oisans.



• Son activité au Freney est assez bien connue grâce au « livre de raison » qu'il tient entre 1675 et 1695 avec l'aide de son homme d'affaires Etienne Guillet. On y découvre ses activités au Freney : agricoles (éleveur, maquignon), préteur auprès des gens de l'Oisans et des communautés, marchand grossiste pour le commerce vers la Provence (il organise des convois de plusieurs mulets chargés de beurre à l'aller et de sel au retour voir Annexe 06). Il décrit également les travaux qu'il fait exécuter dans ses propriétés du Freney. Il habitait peut-être aux Chazeaux ou à Puy le Bas.

4) SA FORTUNE

Elle est conséquente, on la devine en lisant son testament rédigé le 12/08/1695 (6 jours avant son décès) par Me Jean Durand notaire d'Allemont. Cependant elle n'a rien de comparable avec celle de Jacques Rochette.

Ce testament à un caractère particulier : après la description des légats pie (église, chapelle du Puy, messes...), des légats à quelques serviteurs, il lègue à cinq de ses enfants Jacques, Nicolas, Anne, Magdeleine, Louise) une somme importante (3 500 livres à chacun). (Voir Annexe 07)

En fait c'est un acte de « déshéritage ». Il donne à ces 5 enfants cette somme afin qu'ils n'exigent rien de l'héritage qui doit revenir à ses deux autres fils Crépin et Laurent.

Sa fille ainée, Jeanne, ne touche rien, car « elle a déjà beaucoup reçu lors de son mariage avec Nicolas Giraud!

Pour conclure, il dit que s'il existe d'autres prétendants à l'héritage ils obtiendront chacun 5 sols !!!

À titre de comparaison, pour l'année 1692, la taille du Freney s'est élevée à 1 099 livres

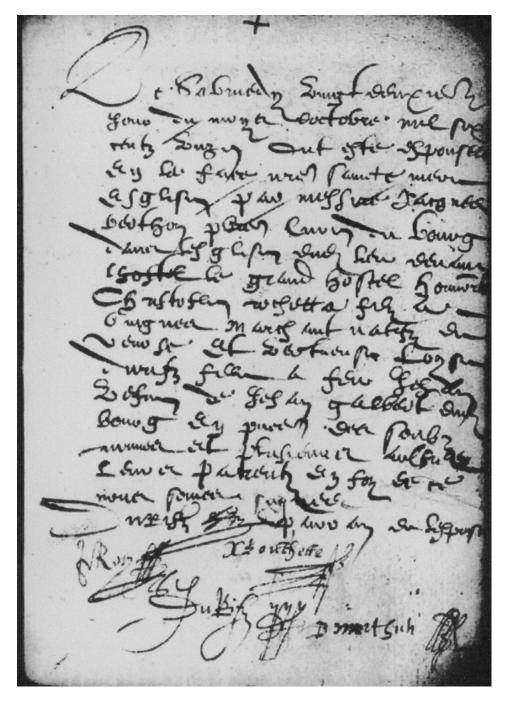


CONCLUSION

J'espère que cette présentation vous aura permis de découvrir une autre facette de l'Oisans. L'extrême éventail des richesses ne date pas d'hier!

Annexe 01:

Mariage de Christophe ROCHETTE et Louise DURIF. 22 Octobre 1611



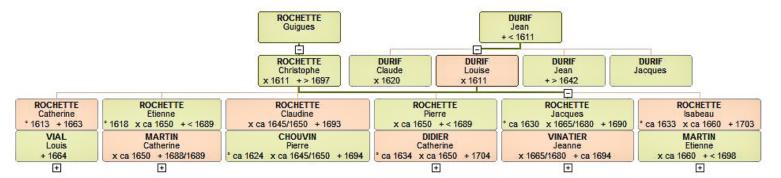
Transcription:

Le samedi vingt deuxième Jour du mois d'octobre mil six Cents onze ont été épousé En la face notre Sainte mère l'église par messire Jacques Berthon prêtre et curé du Bourg dans l'église dudit lieu devant (l'hotel) le grand hotel (autel) Christoph Rochette fils de Guigues marchand natif de Venosc et vertueuse Louise Durif fille à feu Jean Veuve de Jean Galbert dudit Bourg et en présence des sous nommés et plusieurs autres de leurs parents en foi de cela nous somme signés

Signatures:

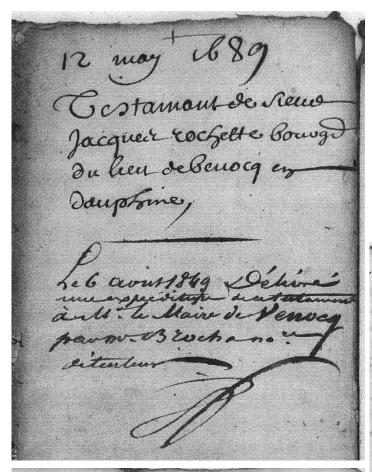
j'ai reconnu Christophe Rochette, deux fois Durif et Donnat

Annexe 02: Les parents, frères et sœurs de Jacques Rochette



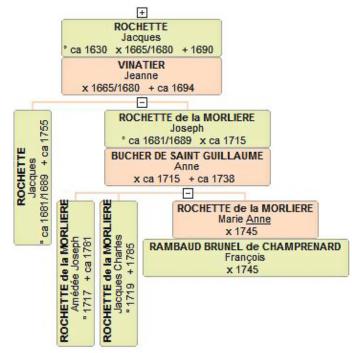
Annexe 03: Les enfants et petits-enfants de Jacques Rochette

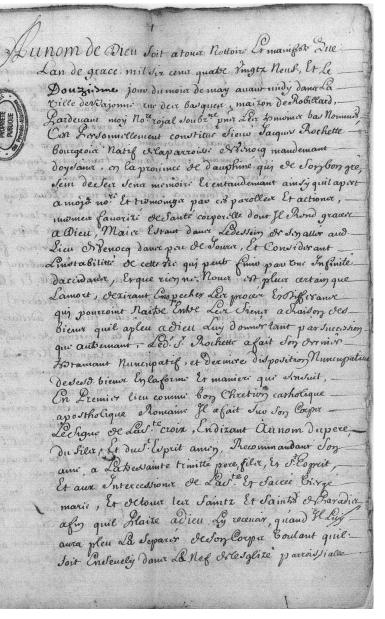
Annexe 04: Le testament de Jacques Rochette (1689)

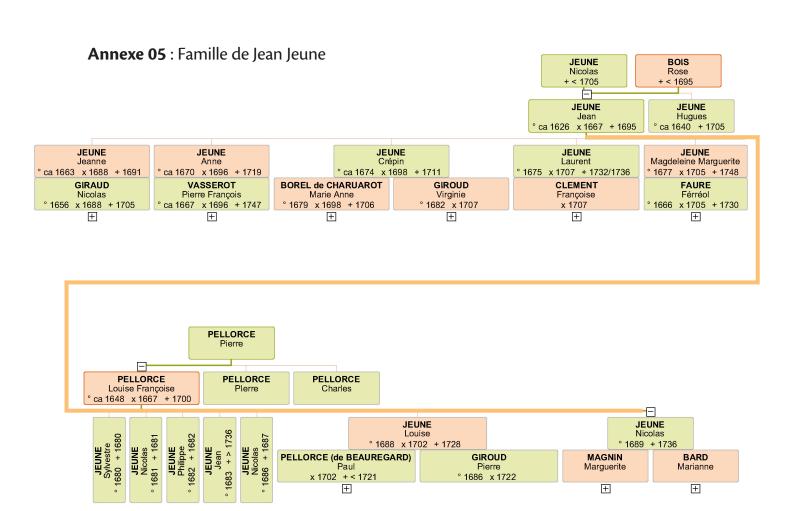


Contrairer ace present, Leque & Evrut venuris in Jacoborce et Pallew, ayant percisti En cette Polonte aprere que moit Notaire Delui ay Eudeu Escheleu ayant prir Les tec'moinger baix nommis evy istos mimoratif pour in porrir termoinage Comot Note s'i faire one ought neure expeditioner aguithappora leque ye lui aiz accorde and bajonne Lexan Ordon Surd.

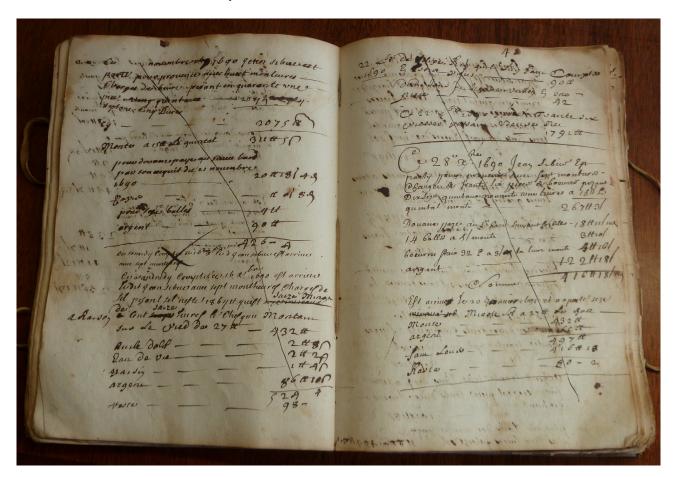
Oxpresenteur de Fmarca paixe Conogeoin quari de cette tille et quillaume do monto clera get in auce led of Antur er mon de Propuer auce led of Antur er mon de Propuer auce led of Antur er mon de les of Chalus er mon de les of Ch







Annexe 06 : Livre de raison, commerce avec la Provence



I sunomi deditte Soit love four co Jourdby doutingene much dumour dought a gred mydy mil fix cents nonante c pardecion Veno toward dalleman Jacob " & predentilese leducione ex agre, nongred seft performellem ton the true Juir Georg Jeune Sourgeair Du frening in a y danie leguit de for boy Gre & libre tollowk dang Grown a die de boise des line memore & Entendemon guy que de tena dance fay lies Armaladie corporalle despuise quelques fonds conf guil nyaring it by affection about Jungania que lamois Engluling is & & aprobandom by office desprets pour presents louis proceed to different o guy pouroa year Marther agree for deadt Intro for Infentio & gradendant so brown to cyfes anne lotyer hegy fish refolund did poper of Jeques four de ingres toollanke nuncupative douby & alafornoiselywanter festant perallable mung du sique de las trecroix de sam cannay du pere du sich & dust l'Agret arecomandessay ameradien les cocalier le sustiam bres finablemen par say Infinice unferwarderly fame parday & tempfing the fautes &

refer de Estore day anie ourang Our buse feure Islidan la deputtures or fay corps, sultine Du fremen dant le innettiere autour es tumas, orges parante preduggents ordanice que It Jandy Organ Indervension Menfraine & Ban James Il Soil apelle quadre preties compris les cure hughier on colley guy fire lederace pow Tire myles demont & faire autres prieses. & office, functives pour les regios defalu defay ames gram are autres obseques It by remet aladiderechan Affait firebero Sad naminar, ordaine leg for leglation afair Benedice lave nomince I fabeller dance lanne offer decedy, and my The payer doute paranes by flow Mushine It last nonthe Oraginary Juy ferom obliges de dufter afen Intertement nonthe South danner & De prier Que pour fan deme, - James & Stepta leux a la Bapelle du tallage lupay Dank lay combe la Sommer de doute luires payable par le gentiere Spre legt James Inglager gar land festive en arnement our autres elses guy serom par alle tremes agrajant James la participan dependance, donne leg fr legta bent alegate passaffialle duy line The fring tow Camilia four fruit dan last lighte outin di celle que fen totge boid famere anoch Toma laquelle de treme Ejes & nompues & it lamefice qualitie Jam's going changer lequille by for there have nowone fee subjected dande larines sing doubt clares lawn my partingary doucine plotomes; They thought and more legge left about again Genetice dade nomine de faire construire to no esapelle danie leighte passefficiter out live foods. Mean briging beboy Player Afay minimes Durangely news legardinal levelque & former drigrenables & sugt conful & com to sough her facely le Tocable La raffre dance refficient tois Nois & alapopula De alle que fin Juling perce y a fair conflicte de lampent _ facery france AB fendue & place bille of fare figure lequelle by for registion founds a people builter de traight quatre mitte, amuellinen jour la gay dorone dette, to delet any por legt wire on breaine duy him dans Jamedyd dre Bagus mo

Sources et bibliographie

1) Sources manuscrites:

- · Archives départementales de l'Isère
 - o 5 E 537 (Registres paroissiaux de Venosc)
 - o 5 E 174 (Registres paroissiaux du Freney)
 - o 3 E.... (Testament de Jean Jeune, Me Durand Antoine)
 - o 4E 27_1G5 (Regest du Freney)
 - o 4 E 27_1G23 (Comptes consulaires)
 - o 4E 38_1G5 et 6 (Regest de venosc
- Bibliothèque municipale de Grenoble
 - o R7779 (Livre de raison de Jean Jeune)
- Archives départementales des Pyrénées Atlantiques
 - o 3 E 3 689 f° 389 à 419 (Testament de Jacques Rochette)

2) Bibliographie

- Laurence Fontaine : Pouvoir, Identités et migrations (PUG 2003)
- Laurence Fontaine : Le voyage et la mémoire (PUL 1984)
- Gabrielle Sentis: Les Deux Alpes. Mont de Lans, Venosc (Guirimand 1985)
- Académie Delphinale (G. Sentis Sept-Oct 1987 p.121-126)
- Coutumes et traditions de l'Oisans (A. Glaudas 1995, n° 7 et 8)



Les riches marchands de l'Oisans du XVIIe siècle vus à travers deux exemples :

- Jacques Rochette de Venosc, marchand de Bayonne
- Jean Jeune du Freney, marchand de Lyon

Rapport de la conférence présentée Denis VEYRAT

le Samedi 6 Aout à 18 h en la salle polyvalente de Mizoën

Texte, photos et illustration Denis VEYRAT

Mise en page association Freneytique www.freneydoisans.com

Août 2016

